

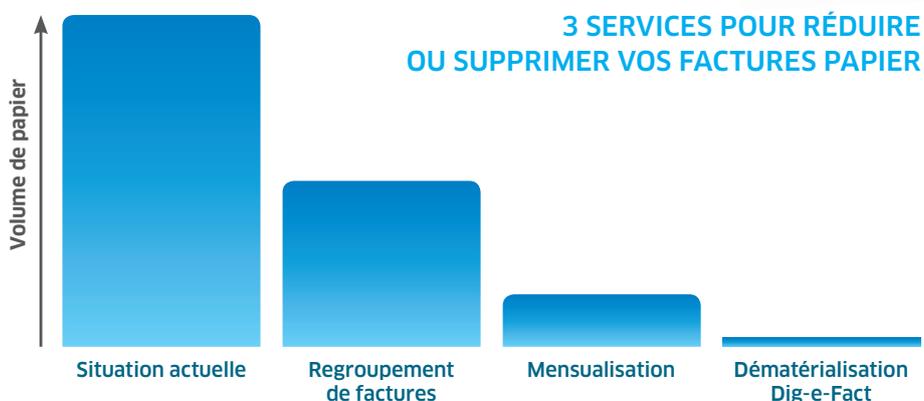


PARTIES COMMUNES VOTRE GESTION SE FAIT LÉGÈRE, LÉGÈRE...

Pour les syndicats, la gestion des parties communes des copropriétés ressemble parfois à un casse-tête : le traitement des factures et la répartition des charges au titre de la consommation d'électricité ne sont pas seulement complexes, ils sont surtout très chronophages. ENGIE a donc imaginé des solutions concrètes avec un objectif simple : vous faire gagner en productivité et en efficacité.

ENGIE s'adapte à vos besoins et vous propose trois services pour simplifier le traitement des factures d'énergie et alléger la gestion des parties communes :

- ▶ la dématérialisation Dig-e-fact
- ▶ la mensualisation
- ▶ le regroupement des factures



Hypothèse de volume : 2 points de consommation par copropriété, 30 à 50 copropriétés par portefeuille de gestionnaire, 3 à 5 gestionnaires par agence.

Le saviez-vous ?

Le coût de traitement d'une facture est compris **entre 14 et 20€¹**

- ▶ Traitement courrier : **0,9€**
- ▶ Saisie : **1,4€**
- ▶ Validation : **5,4€**
- ▶ Paiement : **2,8€**
- ▶ Archivage : **1,5€**
- ▶ Gestion des litiges : **1,8€**

¹ Sources : Arthur D. Little pour Deskmond/Post@xess - http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/numerique/guides/fiches-praTIC/fiche05.pdf



COMMENT ALLÉGER LA GESTION DES PARTIES COMMUNES DES COPROPRIÉTÉS

CHANGEZ VOS HABITUDES AVEC LA DÉMATÉRIALISATION DIG-E-FACT

Dig-e-Fact vous offre la possibilité de dématérialiser vos factures et d'intégrer de manière simplifiée les données de facturation dans votre outil comptable².

Ses points forts ?

- elle réduit le temps et le coût de traitement des factures;
- elle fiabilise et facilite l'intégration des factures d'énergie dans votre système de gestion comptable;

50 à 70 % de temps gagné dans le traitement des factures et **entre 7€ et 14€ d'économie** réalisée par facture, faites le calcul¹!

OPTEZ POUR LA MENSUALISATION

Avec la mensualisation, simplifiez la gestion des paiements des factures d'électricité de vos copropriétés. Grâce au prélèvement automatique, un montant identique, connu à l'avance, est prélevé chaque mois sur le compte de la copropriété; vous ne recevez qu'une facture annuelle de régularisation par point de consommation de la copropriété.

Dites enfin "au revoir" au papier : vous divisez par 6 le volume de factures !

Avec une unique facture papier par an et par point de livraison, vous...

... gagnez du temps : pour le traitement et l'archivage des factures papier, ainsi que pour le paiement des factures;

... simplifiez votre gestion : pas de temps perdu en gestion administrative, pas de risque d'oubli ou de retard de paiement, par exemple en cas de congés;

... ajustez vos consommations : en cas de modification importante des consommations de vos copropriétés, sur un simple appel au service client, vous pouvez demander une fois par an l'ajustement de la mensualité, à la hausse ou à la baisse. Vous pouvez également, à tout moment, résilier gratuitement ce service.

... bénéficiez d'un service gratuit : 0€ à la souscription ou à la résiliation.

CENTRALISEZ VOS DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES AVEC LE REGROUPEMENT DES FACTURES

Recevez chaque mois les factures d'énergie de la copropriété sous pli unique et réglez-les en une seule fois.

Les avantages ?

- **un traitement allégé des factures :** vous recevez un pli unique et effectuez un seul règlement mensuel pour l'ensemble des points de consommation de la copropriété.
- **une vision précise et consolidée des dépenses d'énergie :** vous visionnez en un seul coup d'œil toutes les dépenses énergétiques pour l'ensemble des points de consommation de la copropriété grâce au bordereau récapitulatif.

Le paiement unique peut être réglé par prélèvement automatique ou virement ; un service gratuit dès lors que vous êtes en prélèvement automatique.



Dig-e-Fact, kesako

Dig-e-Fact remplace les factures papier par un fichier XML de données de facturation et de consommation. Vous pouvez ainsi les récupérer facilement et les intégrer à votre système comptable². Dig-e-Fact, c'est aussi une facture au format PDF, avec valeur fiscale qui s'intègre facilement dans votre comptabilité (consultation, traitement, archivage...).

Le service de dématérialisation Dig-e-Fact est dès à présent disponible auprès de plusieurs éditeurs de logiciels comptables dédiés au métier de l'immobilier. Rapprochez-vous de votre interlocuteur commercial ENGIE pour connaître les modalités de mise en œuvre de Dig-e-Fact pour votre copropriété.

CONTACTEZ-NOUS :
syndicscoproprietes@engie.com

² Après mise en place des interfaces informatiques nécessaires.